

Construisons ensemble



EDITO

Ce numéro de l'Hebdo Syndical sera le dernier d'une longue série qui aura duré un peu plus de 10 ans.

En 2016, une nouvelle formule verra le jour. Elle s'adressera, conformément aux décisions prises en Comité Fédéral à nos élus et mandatés pour leur apporter toutes informations sur les travaux de la fédération et les réflexions de la Cgt afin de leur permettre de s'en saisir et de les utiliser dans leurs actions syndicales quotidiennes. Le rythme retenu est d'une sortie par quinzaine.

Sommaire

Page 2

- **Fédération** : Juridique. Licenciement. Critères.
- **Société** : Chômage. Hausse. Exclusion durable

Page 3

- **Confédération** : Compte pénibilité. Déclaration Cgt. On fait fi des inégalités.

Page 4

- **Confédération** : Finances. Impôts locaux. Quand les ménages trinquent.

Page 5

- **Confédération** : International. Corée. Graves attaques contre les syndicats.
- **International** : Palestine. Etiquetage des produits. Enfin rendu obligatoire par l'UE.

Page 6

- **Société** : Terrorisme. Appel de la jeunesse. La génération de la crise ne sera pas celle de la guerre.

Au revoir à l'Hebdo Syndical

Ce nouveau support qui a pour ambition de resserrer les liens entre l'équipe fédérale et les syndicats sera adressées aux responsables de ceux-ci qui auront la charge de le transmettre à leurs militants. Cela implique donc que chacun joue le jeu de la communication et que l'information circule. C'est cela aussi le fédéralisme, donner à toutes celles et à tous ceux qui portent haut et fort les idées, les valeurs et les revendications de la Cgt une information utile mais aussi facteur de rassemblement.

La nouvelle parution traitera sous forme de brefs articles, de l'actualité dans les entreprises. Le site Fédéral qui a été remodelé, constitue bien sur un moyen moderne d'informer plus largement de nos actions, il est et restera un complément indispensable pour faire valoir le travail de la Cgt dans la Banque et l'Assurance et participer au développement et à la syndicalisation. Mais pour arriver à tout cela, il est absolument indispensable que toutes les équipes de nos secteurs banques et assurances fassent remonter leur actualité.

Vous trouverez dans ce support nouveau les comptes rendus des réunions des instances de la fédération (Comité Fédéral – Bureau fédéral – l'actualité des secteurs et des branches). Nos camarades de l'UFRBA (Unions Fédérale des

Retraites de la Banque et l'Assurance) ne seront pas oubliés, ils y feront paraître leurs analyses et travaux. L'actualité confédérale sera aussi à l'honneur. Et nous continuerons à y faire figurer des informations à caractère juridique. Vous y trouverez aussi le rappel des formations organisées par la fédération, cela sera donc un complément au «Spécial Formation» qui chaque début d'année permet à chacun de connaître le plan de formation déterminé par le Comité Fédéral. Le Comité Fédéral a avalisé le principe d'une tribune libre ouverte aux syndicats, cela rendra la parution plus interactive et nous ne pouvons qu'encourager les syndicats à en user.

L'année 2016 marquera donc un changement, et c'est bien. Nous devons à ce stade remercier le petit groupe de camarades qui ont su s'investir pour que vive notre Hebdo Syndical. Fort heureusement les lecteurs étaient là et c'est pour eux que le travail s'est poursuivi. Qu'ils en soient remerciés eux aussi.

Informez, expliquez, montrez que notre fédération est bien celle de tous nos syndicats est un enjeu de taille, se donner le temps de la réflexion n'est pas non plus neutre à l'heure où l'information «Flash» tend à supplanter toutes les autres. Voilà le pari que nous faisons et que nous gagnerons ensemble. ■



L'équipe de l'Hebdo Syndical qui a été à vos côtés pendant ces années vous souhaite de passer d'excellentes fêtes de fin d'année 2015.

Licenciement

Critères d'ordre des licenciements économiques

Ces critères peuvent s'appliquer au seul niveau de l'établissement. Selon un Arrêt de rejet de la Chambre sociale de la Cour de cassation rendu le 14/10/2015, l'employeur doit fixer l'ordre des licenciements économiques. Si un accord collectif est conclu, il faut s'y référer. Un accord d'entreprise peut prévoir que ces critères ne s'appliquent qu'au niveau de l'établissement. De plus, la loi Macron prévoit que ces critères peuvent être définis dans le PSE ou à défaut dans le document unilatéral. De même, un niveau inférieur à l'entreprise peut être retenu pour le champ d'application des critères.

Arrêt de la Cour de cassation - Chambre sociale, rendu le 14/10/2015, rejet (14-14339)

Attendu, selon l'arrêt attaqué (Versailles, 22 janvier 2014), que la société Clear Channel France a initié en juillet 2005 une procédure de licenciement économique collectif avec la mise en place d'un plan de sauvegarde de l'emploi en mai 2006 ; que Mme X candidate au départ volontaire, a été licenciée pour motif économique par lettre du 1er juin 2007 après autorisation de l'administration du travail en sa qualité de salariée protégée.

Sur le premier moyen

Attendu que la salariée fait grief à l'arrêt de la débouter de sa demande de dommages-intérêts pour non-respect des critères d'ordre des

licenciements, alors, selon le moyen : Que les critères déterminant l'ordre des licenciements doivent être mis en œuvre à l'égard de l'ensemble du personnel de l'entreprise ; qu'un employeur ne peut en limiter l'application aux seuls salariés de l'établissement concernés par les suppressions d'emploi ; qu'en retenant pour valable un accord prévoyant que les critères de l'ordre des licenciements comprenaient un critère géographique tenant au «périmètre actuel de l'agence, du bureau ou du site technique, siège social, plate-forme technique» quand un tel critère permettait de ne pas mettre en œuvre l'ordre des licenciements sur l'ensemble de l'entreprise, la cour d'appel a violé l'article L. 1233-5 du code du travail. En ne recherchant pas si, comme il était soutenu, que l'accord collectif signé le 26 avril

2006 ne permettait pas par son imprécision à l'employeur de ne faire jouer à son gré l'ordre des licenciements que dans partie seulement de l'entreprise, la cour d'appel n'a pas donné de base légale à sa décision au regard de l'article L. 1233-5 du code du travail. Mais attendu qu'un accord collectif conclu au niveau de l'entreprise peut prévoir un périmètre pour l'application des critères déterminant l'ordre des licenciements inférieur à celui de l'entreprise ; qu'il s'ensuit que la cour d'appel, qui a constaté que les critères d'ordre des licenciements avaient été mis en œuvre dans le périmètre géographique «de l'agence, du bureau ou du site technique, siège social, plate-forme technique», tel que prévu par un accord collectif signé le 26 avril 2006 par la société et sept organisations syndicales et approuvé par le comité d'entreprise, a, par ces seuls motifs, légalement justifié sa décision.

Sur le deuxième et troisième moyen

Attendu que le rejet à intervenir du premier moyen rend sans portée la cassation par voie de conséquence invoquée par le deuxième et troisième moyen. Par ces motifs, rejette le pourvoi.

Source : Chloé Pisano. ■

Société

Chômage longue durée Terrible hausse

Plus de 50 = Exclusion durable

C'est triste à dire, mais la hausse du chômage de 1,2% en octobre, déjà impressionnante, n'est pas la plus mauvaise nouvelle annoncée le 27 novembre par la DARES, à l'occasion de sa publication mensuelle. La ministre du travail Myriam El Khomri, en sortant un nouvel indice de son chapeau (moyenne de chiffre sur 3 mois) a voulu, malgré la brutalité des chiffres, se montrer confiante dans la solidité de la reprise.

Une forte hausse

La Ministre n'a évidemment rien dit du chômage de longue durée. Et de ce fait elle a caché un énorme problème. En effet, leur nombre de chômeurs de cette catégorie ne cesse d'augmenter, et beaucoup plus vite que les autres. Sur 5,435 millions de chômeurs de catégorie A, B et C, 45% sont inscrits à Pôle Emploi depuis un an ou plus. Cette courbe du chômage n'est pas prête de s'inverser. Elle grimpe inexorablement depuis 5 ans, et à aucun moment, sa tendance

à la hausse n'a montré le moindre signe de faiblesse depuis quatre ans. Quand bien même la croissance gagnerait en vigueur, les chômeurs de longue durée seraient les derniers servis. «Le risque qu'il faut combattre, c'est le risque d'une exclusion durable difficilement réversible même en cas de retour de la croissance», avait ainsi déclaré à leur sujet le précédent ministre du travail, en février au journal Le Monde.

Le diagnostic de la Cgt est hélas vérifié

Passé 50 ans, plus le trou dans le CV est important, plus il devient difficile de décrocher un entretien, et un travail... passé 60 ans, c'est évidemment pire encore ! Et, de plus, cela rend inexorable la baisse des pensions pour ces catégories, même si elles ont eu de bonnes années. On mesure là les effets terrifiants des politiques et des lois successives de recul de l'âge de la retraite au-delà de 60 ans ! Comme l'avait dit la Cgt, le but des réformes sur les retraites n'était pas d'adapter la retraite au vieillissement et à l'allongement de la durée de vie, mais de baisser le niveau des pensions, et d'accroître le nombre de retraités-pauvres. ■

Compte pénibilité

On fait fi des inégalités

Quelques exemples

- La suppression de la fiche de prévention des expositions remet en cause la notion de prévention dans le suivi individuel d'autant qu'il n'y aura pas de transmission automatique des données au médecin du travail par l'employeur alors que celui-ci a obligation de tracer les risques dans la fiche d'entreprise (Art.R.4624-37à41).
- Les seuils sont complètement fantaisistes, discriminants voir en contradiction avec le code du travail et dont l'évaluation relève d'une usine à gaz.
- Les nuits travaillées en alternance ne seront pas prises en compte alors que toutes les études démontrent les effets nocifs du travail alterné sur la santé et l'espérance de vie.
- Le référentiel professionnel de branche existe uniquement quand il n'y a pas d'accord et inverse le principe de hiérarchie des normes. La Cgt demande une obligation de résultats vis-à-vis d'un accord de branche étendu simplifiant ainsi la procédure et la prise en compte de l'approche des postes des métiers ou des situations exposées.
- La non prise en compte des contrats de moins d'un mois alors que ce sont notamment ces catégories de salariés qui cumulent des facteurs de pénibilité, introduit des inégalités de traitement et d'exclusion.
- La liste des classes et catégories de dangers est trop limitée, la Cgt demande de réintroduire tous les ACD et CMR. Dans la même logique, la Cgt refuse tout principe de seuils d'expositions pour les ACD et CMR dans la grille d'évaluation qui, pour un certain nombre ont des effets sans seuil. Elle demande la suppression de la notion de risque faible dans la réglementation actuelle ainsi que la réintroduction par la loi, de la traçabilité de toutes les expositions professionnelles aux ACD et CMR.
- Une partie des points (20) sera neutralisée pour la formation pour un coût apparemment de 12€ de l'heure. Peut-on véritablement parler de reconversion professionnelle ? De plus le dispositif ne comportant pas de réelles incitations à la prévention, le salarié usé sera simplement remplacé par un autre plus en forme sur un poste toujours aussi pénible. Cerise sur le gâteau, le peu de salariés ayant pu accumuler « péniblement » le nombre de points pour partir en retraite anticipée entre 60 et 62 ans se verra remettre

Les derniers projets de décrets et d'arrêtés concernant le Compte Personnel de Prévention de la Pénibilité, sont présentés dans les différents conseils : COCT – CNAV - ACOSS. Rappelons que ces décrets ont été repoussés suite aux pressions du patronat. Si la Cgt partageait le fait de lier prévention et réparation ainsi que l'idée de partir de critères objectifs d'exposition à la pénibilité et non l'approche médicalisée antérieure, les modalités concrètes de mise en œuvre sont extrêmement contestables et malheureusement les nouveaux projets ne rectifient en rien cette analyse. Bien au contraire ils en durcissent les conditions restreignant encore un peu plus le nombre de salarié pouvant être concernés.

en cause ce droit, par l'accord AGIRC ARRCO. Ceci est profondément scandaleux.

La Cgt est contre

Rappelons qu'il y a toujours 6 ans d'espérance de vie en moins pour les salariés exposés à des travaux pénibles et 10 ans sans incapacité. Il est fait peu de cas des inégalités de vie en bonne santé. Cette analyse oblige notre organisation à voter contre ces projets de décrets et d'arrêtés. La Cgt continuera cependant à faire des propositions pour faire évoluer ce dispositif alliant prévention et réparation par une approche métier. Il est urgent que le travail ne soit plus considéré comme un coût mais comme générateur de richesse et d'épanouissement.

CMR : Cancérogène Mutagène reprotoxique

ACD : Agent chimique dangereux

ACOSS : Agence Centrale des Organismes de Sécurité sociale

CNAV : Caisse Nationale Assurance Vieillesse

COCT : Conseil d'orientation sur les conditions de travail ■

Impôts locaux

Les ménages trinquent

Ce qui va changer

Le Gouvernement a pris des décisions qui seront très lourdes de conséquences ! En effet, le dernier Projet de loi de finances (PLF) confirme les politiques irresponsables de réduction des dépenses publiques à hauteur de 50 milliards d'euros en 3 ans. Les collectivités locales verront leurs dotations baisser de 11 milliards d'euros sur cette période. Dans le même temps, ce projet de loi de finances confirme les dizaines de milliards de cadeaux faits aux entreprises. Oui, il s'agit bien de cadeaux car ils sont consentis sans aucune contrepartie ! 33 milliards en 2016 rien que pour le Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE). C'est dans ce contexte que la réforme territoriale va poursuivre le saccage de la puissance publique et va encore aggraver une situation déjà catastrophique. Elle est, en plus, un nouveau coup porté à la démocratie car elle éloignera encore davantage les citoyens des lieux de décisions. En plus des allègements nationaux, au niveau local, le remplacement de la Taxe professionnelle par la Contribution économique territoriale a permis aux entreprises (notamment les grandes industries) d'économiser 5 milliards d'euros supplémentaires par an. Ces nombreux cadeaux conduisent l'État à réduire de 11 milliards la dotation aux collectivités locales alors que leurs prérogatives n'ont jamais été aussi importantes.

Vous avez dit archaïque ?

La valeur locative c'est quoi ? Elle devrait représenter ce que votre habitation pourrait rapporter si elle était mise en location pendant un an. En réalité, elle est le résultat d'un calcul complexe. Elle tient compte de la superficie du logement, des éléments de « confort », de l'état de l'immeuble, de l'attractivité de sa situation géographique... Sur le principe, la méthode est bonne. Seulement, aucune révision de ces valeurs locatives n'a été effectuée depuis 1970 ! Résultat : elles ne correspondent bien souvent plus du tout à la réalité immobilière de 2015.

Vous avez dit injuste ?

En effet, le calcul de la taxe d'habitation ne tient que très peu compte des revenus des occupants. Il existe seulement quelques dispositifs d'exonération ou d'allègement de cette taxe dont la portée a été constamment réduite ces dernières années. Un étudiant, un travailleur précaire, un r traité avec une faible pension devra s'acquitter d'une taxe d'habitation, avec en supplément le paiement de la redevance audiovisuelle et de la Taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

Les collectivités locales ont vu leurs compétences s'étendre largement durant ces dernières années. Elles gèrent entre autre le RSA, l'aide à la personne, la santé, les transports, l'enseignement, la culture, le sport, le tourisme, la formation et l'insertion, le logement, les réseaux de communication, la préservation de l'environnement, la gestion des déchets, de l'eau et de l'énergie. Bien évidemment, elles ont aussi un rôle central d'acteur économique. Elles sont le principal soutien aux entreprises et au développement économique. Elles sont donc de très grandes pourvoyeuses d'emplois, soit directement pour assumer leurs missions ou indirectement par leurs investissements. Comment se financent les collectivités ? Les collectivités locales ont la particularité de devoir présenter un budget à l'équilibre. Elles utilisent en réalité peu l'emprunt qui ne représente que 8 % de leur budget. Par contre, la fiscalité constitue environ 50 % de leurs recettes (taxe d'habitation, taxe foncière, contribution économique territoriale, taxes indirectes). Le reste de leurs ressources correspond à des dotations versées par l'État dont les collectivités locales sont très dépendantes.

Alors que faire ?

Il faut réformer la fiscalité locale des professionnels afin qu'ils contribuent véritablement au développement du territoire sur lequel ils engrangent leurs bénéfices. Il faut réformer les impôts locaux des particuliers par une révision juste des valeurs locatives et une réelle prise en compte des revenus dans le calcul de cet impôt. Il faut aussi mettre en place de meilleurs systèmes de péréquation entre les collectivités riches et celles qui le sont moins. Il est également nécessaire de réformer la fiscalité dans son ensemble car la politique budgétaire de l'État a un impact direct sur les collectivités.

Retrouvez les propositions fiscales de la Cgt sur : www.justicefiscale.fre.fr ■

Corée

Graves attaques du gouvernement coréen contre les syndicats

Depuis plusieurs semaines, le gouvernement de Corée du sud enchaîne les actes de répressions violentes contre les travailleurs coréens et leur organisation syndicale, KCTU. La CGT condamne l'emploi systématique de gaz lacrymogènes et de canons à eau contre les manifestations pacifiques de ces dernières semaines. Avec les travailleurs coréens, elle s'inquiète pour la vie d'un manifestant toujours dans le coma.

Elle exprime sa solidarité avec la KCTU, ses organisations affiliées en particulier la KPTU (fédération des

services publics et des transports) et ses dirigeants et adhérents qui sont confrontés à des attaques sans précédent. En effet, la KCTU a été l'objet d'un raid de la police pendant 6 heures dont l'objet est de détruire la KCTU en prouvant une supposée implication organisée dans les violences des dernières semaines.

La CGT s'indigne des tentatives d'enlèvement et d'arrestation à l'encontre de Han Sang-syun, président de la KCTU. Depuis le 1er mai dernier, il est activement engagé dans la mobilisation la plus large des travailleurs coréens pour la

défense de leurs salaires et de leurs droits syndicaux notamment.

La CGT demande la levée des menaces d'arrestation pesant contre le Président de KCTU, la libération des militants syndicaux arrêtés. Elle soutient la lutte des travailleurs coréens et de leurs organisations syndicales pour la démocratie et contre la violence. Elle leur renouvelle sa solidarité et restera à leurs côtés pour empêcher l'adoption de législations du travail régressives qui visent à faciliter le licenciement des travailleurs, diminuer les salaires et précariser l'emploi.■

Société

Palestine

Etiquetage des produits

Enfin rendu obligatoire par l'Union Européenne !

Longtemps attendu par tous les défenseurs du droit international, longtemps repoussé bien que voté par le parlement européen, l'étiquetage obligatoire des produits issus des territoires illégalement occupés par Israël en Palestine a enfin été décidé par l'Union européenne. Le CNPJDPI (Collectif pour une Paix Juste et Durable entre Palestiniens et Israéliens) se félicite de cette décision, qui porte un coup important à l'économie des colonies, en privant leurs produits des tarifs douaniers préférentiels consentis par l'UE à Israël par l'accord d'Association.

La France doit agir aussi

En même temps, l'U.E. reconnaît donc bien les frontières définies en 1967, y compris celles concernant Jérusalem-Est, comme les seules légalisées du point de vue du droit international. Le CNPJDPI appelle la France à rapidement mettre cette décision en œuvre, et à l'étendre à l'ensemble des produits, qu'il s'agisse de produits alimentaires pré-emballés ou pas, ou de produits industriels. Le CNPJDPI demande que les marchandises identifiées des colonies étant au regard du droit international, illégales, l'Union européenne en tire les seules conséquences conformes

au droit, l'interdiction de ces produits sur le marché français et européen. Le CNPJDPI rappelle son exigence de sanction pour imposer à Israël de respecter le

droit international, cesser les nouvelles implantations de colonies, se retirer des colonies, en particulier à Jérusalem-Est, et rompre le blocus de Gaza.■

Signataires membres du CNPJDPI : Agir Contre le Colonialisme Aujourd'hui (ACCA) - AFD International - AILES Femmes du Maroc - Alternative Libertaire (AL) - Américains contre la guerre (AAW) - Association des Travailleurs Maghrébins de France (ATMF) - Association des Tunisiens en France (ATF) - Association France Palestine Solidarité (AFPS) - Association Nationale des Elus Communistes et Républicains (ANECR) - Association pour la Taxation des Transactions financières et pour l'Action Citoyenne (ATTAC) - Association pour les Jumelages entre les camps de réfugiés Palestiniens et les villes Françaises (AJPF) - Association Républicaine des Anciens Combattants (ARAC) - Association Universitaire pour le Respect du Droit International en Palestine (AURDIP) - Cedetim / IPAM - Collectif des Musulmans de France (CMF) - Collectif Faty Koumba : Association des Libertés, Droits de l'Homme et non-violence - Collectif interuniversitaire pour la coopération avec les Universités Palestiniennes (CICUP) - Collectif Paix Palestine Israël (CPPI Saint-Denis) - Comité de Vigilance pour une Paix Réelle au Proche-Orient (CVPR PO) - Comité Justice et Paix en Palestine et au Proche-Orient du 5e arrt (CJPP5) - Confédération Générale du Travail (CGT) - Droit-Solidarité - Ensemble - Europe Ecologie Les Verts (EELV) - Fédération des Tunisiens pour une Citoyenneté des deux Rives (FTCR) - Fédération Syndicale Unitaire (FSU) - Forum Palestine Citoyenneté - Gauche Unitaire (GU) - Génération Palestine - La Courneuve- Palestine - le Mouvement de la Paix - les Femmes en noir - Ligue des Droits de l'Homme (LDH) - Ligue Internationale des Femmes pour la Paix et la Liberté, section française de la Women's International League for Peace and Freedom (WILPF) (LIFPL) - Mouvement contre le Racisme et pour l'Amitié entre les Peuples (MRAP) - Mouvement Jeunes Communistes de France (MJCF) - Organisation de Femmes Egalité - Parti Communiste des Ouvriers de France (PCOF) - Parti Communiste Français (PCF) - Parti de Gauche (PG) - Parti de l'émancipation du peuple - Participation et Spiritualité Musulmanes (PSM) - Socialistes pour la Paix - Sortir du colonialisme - Une Autre Voix Juive (UAVJ) - Union des Travailleurs Immigrés Tunisiens (UTIT) - Union Générale des Etudiants de Palestine (GUPS-France) - Union Nationale des Etudiants de France (UNEF) - Union syndicale Solidaire

Terrorisme

La génération de la crise ne sera pas celle de la guerre

Les terribles attentats du 13 novembre à Saint Denis et Paris ont plongé le pays dans le choc et l'effroi. Nous tenons à rendre hommage aux victimes et à apporter notre soutien à leurs proches. Nous saluons également l'action des agents du service public et l'élan de solidarité qui a eu lieu de la population. Ces attentats touchent profondément les jeunes de notre pays. Les lieux qui ont été visés – festifs, culturel, sportifs, sont ceux que beaucoup d'entre nous fréquentent. Les jeunes sont nombreux parmi les victimes mais aussi parmi les auteurs des attentats. Dans le monde entier, au Liban, en Tunisie, au Kenya, en Turquie, notre génération est touchée par la guerre, l'obscurantisme, le fanatisme qui cherche à anéantir les espoirs de paix et de vivre ensemble par une violence aveugle. Nous avons une responsabilité particulière, pour dépasser nos peurs et refuser cette violence. Les réponses qui seront apportés à ces attentats détermineront, pour beaucoup, le monde dans lequel nous allons vivre. L'urgence est de mettre un terme aux divisions et aux inégalités. Nous avons des solutions et plus que jamais, la génération de la crise refuse d'être celle de la guerre ! Nous appelons à la constitution d'espaces d'échange, de débat et d'engagements ouverts à l'ensemble des jeunes pour que la société de demain ne se construise pas sans nous.

Deux logiques s'affrontent

D'un côté, celle d'une dérive guerrière et sécuritaire, qui traduit la montée de la violence et la recherche d'un ennemi intérieur. De l'autre, celle de la construction de la paix, en faisant le choix de renforcer la démocratie. C'est avec la conviction que céder à la peur reviendrait à tomber dans le piège tendu par les terroristes que nous défendons la seconde option. Nous rejetons la modification de la constitution, la déchéance de nationalité ou encore l'escalade militaire en Syrie. Nous refusons un état d'urgence permanent. L'Etat de droit n'est pas désarmé face au terrorisme. Il est indispensable de revoir les moyens humains et les missions des services de renseignement, de police et de justice. Mais ces mesures ne nécessitent en aucune façon de remettre en cause les libertés individuelles et collectives. Elles doivent s'accompagner, au contraire, de plus de libertés, de démocratie et de solidarité. Pour lutter contre le terrorisme, la responsabilité de notre génération est de construire la Paix et la Justice en France et partout dans le monde.

La politique internationale

La France ne doit pas reproduire les interventions militaires américaines désastreuses de l'après 11 septembre. Nous refusons les ventes d'armes et les coopérations économiques avec les pays qui financent les groupes terroristes. Notre diplomatie doit être au service de la paix, dans le cadre du droit international. Au Moyen-Orient nous devons soutenir les Kurdes et tous les défenseurs de la démocratie qui luttent contre Daesh. A l'échelle du monde, nous devons soutenir toutes les forces qui agissent dans le sens d'une paix juste et durable, notam-

ment en Palestine. L'heure est plus que jamais à favoriser un accueil digne et massif pour les réfugiés qui fuient les guerres de par le monde entier.

Paix et justice doivent être les boussoles des politiques à l'intérieur du pays

Après le choc des assassinats, comme après les attentats de janvier, beaucoup de voix s'unissent pour citer la devise de la république : « Liberté, Egalité, Fraternité ». L'urgence est de la rendre réelle pour l'ensemble des jeunes. L'éducation doit être une priorité politique. Il est grand temps d'agir pour la sécurisation de nos parcours professionnels et de vies. De l'école à l'insertion en passant par la culture : plus aucun jeune ne doit être plongé dans l'incertitude et la perte de repère dont se nourrissent les terroristes. S'il y a bien une situation qui mérite l'Etat d'urgence, c'est celle des jeunes en France victimes de discriminations. Nous pensons à tous les jeunes victimes de racisme au quotidien, de contrôles au faciès, de discriminations à l'embauche. La jeunesse risque de souffrir de la récupération politique des forces réactionnaires et de l'extrême droite à la suite de ces attentats. Mais aussi les jeunes de quartiers populaires ou de territoires ruraux délaissés, victimes de discriminations territoriales, les femmes victimes du sexisme, les jeunes discriminés pour leur identité sexuelle etc... Partout dans le pays faisons entendre notre voix.

Appel des organisations de jeunesse : JC (jeunes communistes) – UNEF – UNL - DIDI Jeunes – JOC – MRJC – Parti de Gauche – jeunes Ecologistes – Maison des potes – JRG – Jeunes CGT ■